

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 631

présenté par

Mme Hennion, M. Marc Delatte, M. Di Pompeo, Mme Lakrafi, M. Baichère, Mme Avia,
M. Bothorel, M. Raphan, Mme Dominique David, Mme Faure-Muntian, M. Mis, M. Masségli,
Mme Rauch, Mme Degois, Mme Pételle, Mme Calvez, Mme Rossi, M. Marilossian,
Mme Provendier et M. Maire

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ainsi que les personnes habilitées à y accéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement permet d'identifier les catégories de professionnels qui pourront accéder aux données de santé concernées.